

Avis public

AUX PERSONNES INTÉRESSÉES SUR LE PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT 1010-26 –
RÈGLEMENT DE ZONAGE MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 981-25.

Ce premier projet de règlement concerne :

- La révision de certaines définitions afin d'y apporter davantage de clarté et de facilité d'interprétation du règlement ;
- La modification d'un article portant sur l'apparence des bâtiments ;
- La révision complète du chapitre 7 relatif aux bâtiments complémentaires (garages, remises, cabanons, etc.) ;
- La correction de certaines incohérences et erreurs concernant les normes de stationnement ;
- La clarification des dispositions applicables aux camions de cuisine de rue (food trucks) afin de permettre leur présence lors d'événements autorisés sur le territoire.

Lors d'une séance tenue le 20 octobre 2026, le conseil municipal a adopté le premier projet de *Règlement 1010-26 – Règlement de zonage modifiant le règlement numéro 981-25*.

Ce premier projet de règlement concerne toutes les zones de la ville.

Ce premier projet de règlement contient des dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire par les personnes habiles à voter.

Une assemblée publique de consultation sur ce premier projet de règlement aura lieu le 24 novembre 2026, à 18 h, à la salle des miroirs du bâtiment de services du parc des Saphirs située au 175, rue Kildare, Sainte-Brigitte-de-Laval (Québec) G0A 3K0.

Lors de cette assemblée publique de consultation, le maire ou un autre membre du conseil expliquera le contenu de ce projet de résolution ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.

Ce premier projet de règlement peut être consulté au bureau municipal, soit au 414, avenue Sainte-Brigitte, du lundi au jeudi, de 8 h à 12 h et de 13 h à 16 h 30 et le vendredi, de 8 h à 12 h.

Donné à Sainte-Brigitte-de-Laval, ce 29^e jour d'octobre 2026.



La greffière,
Me Catherine Roy